

**ARRETE DE PENETRATION POUR ETUDES
DANS LES PROPRIETES PRIVEES**

Département de l'Allier (03)
Commune de Colombier

**Création d'une ligne électrique souterraine à 225 000 volts de raccordement du client
consommateur ROCKWOOL**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE EN MAIRIE

Je soussignée Jocelyne BIZEBARRE

Maire de la commune de Colombier,

CERTIFIE

que l'arrêté pris le 7 avril 2022 par Monsieur le Préfet du département, en vue d'autoriser les agents de RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (Rte), et ceux des entreprises accréditées par cette dernière, à pénétrer dans les propriétés privées, a été affiché conformément à l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 dans la commune, aux lieux habituels, du 11 avril 2022 au 10 juin 2022 inclus

Fait à Colombier, le 11 avril 2022

LE MAIRE

